

# Parc naturel régional du Vercors

## COMITÉ SYNDICAL : DÉLIBÉRATIONS

05 mars 2022 à 9h30 à saint-Marcellin

*Le cinq mars deux mille vingt-deux, le Comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le onze février deux mille vingt-deux par le Président, s'est réuni à Saint-Marcellin.*

### Délégués présents :

ADENOT Jacques, délégué de St Nizier du Moucherotte  
 AGERON Philippe, délégué de Pont en Royans  
 ALLEYRON BIRON Robert , délégué de La Rivière  
 ARMAND Jacques, délégué de St Agnan en Vercors  
 BARNIER Marielle, déléguée suppléante de Châtillon en Diois  
 BLUNAT Pierre, délégué de VINAY (ville-porte)  
 BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA  
 BRET Daniel, délégué de St Martin de Clelles  
 BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA  
 BRUYERE Karine, déléguée suppléante de Saint Nazaire en Royans  
 BUSSY Laurence, déléguée de Châtelus  
 CHAMPAVIER Damien, délégué de Saint Thomas en Royans  
 CHARBONNEL David, délégué de Izeron  
 CHAZALET Yves, délégué de Combovin  
 CULLAZ Pascal, délégué de Miribel Lanchâtre  
 DARLET Jean-Claude, Conseil Régional AuRA  
 DE SMEDT Imen, Conseil Départemental de l'Isère  
 DOLIN Julien, délégué de Cognin les Gorges (départ 11h30)  
 DUBREUIL Claude, délégué de Bouvante  
 DUTEL Olivier, délégué de Rencurel  
 DYE Jean-Christophe, délégué de Saint Martin en Vercors  
 FAURE Nathalie, Conseil Départemental de l'Isère  
 FILLET Pierre Louis, délégué de CC du Royans Vercors  
 GAGNIER Gérard, délégué de CC du Val de Drôme  
 GUILLEMINOT Jacques, délégué de Vachères en Quint  
 HABFAST Claus, délégué de GRENOBLE (ville-porte)  
 JACQUEMOUD Daniel, délégué de Lus La Croix Haute  
 LEVI Thierry, délégué de Oriol en Royans  
 MENA Eric, délégué de Gresse en Vercors  
 MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA  
 MOLLON Alice, déléguée de Seyssinet Pariset  
 MONNARD Raphaël, délégué suppléant de Beauvoir en Royans  
 MOREAU-GLENAT Geneviève, déléguée suppléante SMVIC  
 MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme  
 NAVA Nicole, déléguée de ST MARCELLIN (ville-porte)  
 OTTENHEIMER Thomas, délégué de Vassieux en Vercors  
 PASDRMADJIAN Yannick, délégué de Claix  
 PERRIN Jacques, délégué de St Quentin sur Isère  
 PEYBERNES Camille, délégué de St Pierre de Ch. (départ 11h30)  
 PEYRETOU Nicolas, délégué de La Motte Fanjas  
 ROYER Olivier, Conseil Régional AuRA  
 SALLAZ-DAMAZ Yoann, délégué de Noyarey

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 115

Présents : **49** (mini 30)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 179

Présentes : 84

Pouvoirs : 22

Total : 106 (mini 90)

SARTORE Dominique, délégué suppléant de Saint Jean en Royans  
SECOND William, délégué de Engins  
SENTIS Henri Jacques, délégué de Choranche  
SROCYNSKI François, délégué de Chichilianne  
THIAULT Claudine, déléguée suppléante de Saint Julien en Vercors  
VARTANIAN Michel, délégué de Chamaloc  
ZAMMIT HELMER Nathalie, Conseil Départemental de la Drôme

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

COING-BELLEY Stéphane, délégué de Montaud à Robert ALLEYRON-BIRON  
DE BREZA Julie, délégué de Seyssins à Yannick PASDRMADJIAN  
DOLIN Julien, délégué de Cognin les Gorges à Jacques ADENOT (à partir de 11h30)  
FORT Bernard, délégué de Saint Julien en Quint à Jacques ADENOT  
GIRAUD-GUICHERD Catherine, déléguée de Monestier du Percy à Daniel BRET  
GLENAT Anne, déléguée du Gua, à Pascal CULLAZ  
KRAEMER Michael, délégué de CC du Massif du Vercors à Jacques Adenot  
LEVI Thierry, délégué de Oriol en Royans à PEYRETOU Nicolas (à partir de 11h30)  
MAILLARD Hugues, délégué de Autrans-Méaudre en Vercors à Robert ALLEYRON-BIRON  
MATT Patrick, délégué de Gigors et Lozeron à Jacques GUILLEMINOT  
MULYK Fabien, Conseil Départemental de l'Isère à Nathalie FAURE  
NOUHAILLAGUET Eric, délégué de St Paul lès Monestier à Eric MENA  
PANO Alban, Conseil Départemental de la Drôme à Christian MORIN  
PELLETIER Henri, délégué de Varcès Allières et Risset à Eric MENA  
PELLINI Catherine, Déléguée CCD à Marielle BARNIER  
PEYBERNES Camille, délégué de St Pierre de Chérennes à Raphaël MONNARD (à partir de 11h30)  
PICAUD Camille, déléguée de Echevis à Laurence BUSSY  
PUECH Pierre-Gaël, délégué de Laval d'Aix à Marielle BARNIER  
PUISSAT Frédérique, Conseil Départemental de l'Isère à Imen DE SMEDT  
ROBERT David, délégué de ROMANS (ville-porte) à Pierre BLUNAT  
TABOURET Pierric, délégué de Romeyer à Michel VARTANIAN  
TERRIER Nathalie, délégué de St Andéol à Daniel BRET

**Délégués excusés :**

BATTISTEL Marie-Noëlle, Conseil Régional AuRA  
DU RETAIL Valérie, déléguée de Die  
FERRADOU Claude, délégué de Villard de Lans

*Le Président ouvre la séance.*

*Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité Syndical du 6 novembre 2021.*

*Après avoir entendu lecture des décisions prises par le Président du PNRV par délégation du Comité Syndical depuis le 6 novembre 2021 (**décision n° 2021.P40 à décision 2022.P05**) ainsi que l'exposé du Président, et après diverses échanges de vues et interventions,*

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Comité Syndical du 05 mars 2022**

## Élection de 5 vice-présidences

Suite aux élections régionales et départementales de juin 2021, et au renouvellement partiel du bureau syndical par le Comité Syndical le 18 septembre 2021, il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'élection de 5 vice-présidents du Parc Naturel Régional du Vercors parmi les délégués du bureau syndical.

**Le comité syndical, décide à la majorité absolue :**

→ d'ÉLIRE les 5 vice-présidents suivants :

- ✓ Mme Catherine Bolze, déléguée de la Région AuRA, VP en charge des ressources humaines
- ✓ M. Raphaël Mocellin, délégué de la Région AuRA, VP en charge des relations avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ✓ M. Florent Brunet, délégué de la Région AuRA, VP en charge des finances
- ✓ Mme Nathalie Faure, déléguée du CD38, VP en charge des relations avec le département de l'Isère
- ✓ M. Christian Morin, délégué du CD26, VP en charge des relations avec le département de la Drôme

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Comité Syndical du 05 mars 2022**

## Débat d'orientations budgétaires

### **Document en annexe : rapport d'orientations budgétaires 2022**

Le comité syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le DOB n'a aucun caractère de décision, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'État s'assure du respect de la loi.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif, d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires et de présenter les actions mises en œuvre.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent son cadre légal tel que prévu actuellement par le CGCT et tel qu'il a été précisé par la jurisprudence administrative :

- La transmission obligatoire aux communes membres du rapport sur le DOB permet une meilleure concertation de toutes les parties sur les décisions à prendre en matière financière.

- Le DOB doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette et, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel, avec une délibération spécifique prenant acte du débat et une mise en ligne du rapport relatif au DOB sur le site internet de la collectivité.

Le DOB représente, pour chaque collectivité, un outil pour réduire ses propres incertitudes par un éclairage et une anticipation sur le moyen terme de ses propres marges de manœuvre et de ses propres capacités, en matière d'autofinancement, d'endettement et d'investissement. Compte tenu du rapport d'orientation budgétaire annexé, ainsi que des présentations rétrospective et structurelles du budget,

### **Le comité syndical décide à l'unanimité :**

→ de PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Comité Syndical du 05 mars 2022**

## Constitution d'une créance comptable pour créances douteuses

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 «Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

L'évaluation du montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :

<b>Exercice de prise en charge de la créance</b>	<b>Taux de dépréciation</b>
n-1	0 %
n-2	50 %
antérieurs	100 %

### **Le comité syndical décide à l'unanimité :**

→ d'INSCRIRE chaque année les provisions au compte 6817 «Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » du budget principal et des budgets annexes selon les principes présentés ci-dessus.

## **FEUILLET DE CLÔTURE**

### **Comité Syndical – séance du 05 mars 2022**

**2022.CS 01** : Élection de 5 vice-présidences

**2022.CS 02** : Débat d'orientations budgétaires

**2021.CS 03** : Constitution d'une créance comptable pour créances douteuses

***Fait et délibéré le 05 mars 2022 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 05 mars 2022**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**